

# Titre pétition en ligne : **Non à l'implantation d'une antenne-relais sur la ligne de crête du Causse surplombant Bruéjouis**

titre communiqué : **Accueillons Bouygues Télécom : appel à rassemblement le mercredi 10 mai à 13h30 devant la mairie de Clairvaux d'Aveyron.**

Communiqué du 6 mai 2023 par *le collectif Bruéjouis-Clairvaux-Balsac pour la sobriété électromagnétique et la protection du patrimoine ; vivant, convivial, solidaire !*

**Nous, habitants et habitantes des communes de Clairvaux d'Aveyron et de Balsac-Druelle**, refusons l'implantation d'un pylône-relais sur la ligne de crête surplombant le village de Bruéjouis et dénonçons l'imposition d'un projet pour lequel aucune délibération collective n'a existé. Alors qu'en une semaine plus de 120 habitant.es ont cosigné ce courrier **(1)**, nous engageons les élu.es à mettre en œuvre une réelle démocratie locale afin d'identifier les véritables besoins et ceux qui relèvent du superflu. La commission téléphonie créée à l'initiative de la mairie n'a pas été réunie ni informée d'un quelconque projet sur la commune depuis 2 ans.

**Nous, viticultrices et viticulteurs défenseurs de l'AOP Marcillac-Vallon**, éleveurs et paysans, refusons fermement de travailler tous les jours de notre vie sous un monstre de métal. Cette implantation est « *de nature à porter atteinte à l'aire ou aux conditions de production, à la qualité ou à l'image du produit d'appellation* » tel que le dispose l'Article L 643-4 du Code Rural. Alors même que les syndicats agricoles se saisissent de cette problématique **(2)** et que les effets sur la santé des agriculteurs, des animaux d'élevage, des insectes et des végétaux sont largement documentés (par exemple par France Télévision et Arte **(3)**), nous prévenons les porteurs de ce projet que notre activité économique ne sera pas mise en péril sans que nous nous défendions.

Fait rare : **le bureau de l'Appellation d'Origine Protégée du vignoble du Vallon de Marcillac** vient de se prononcer contre l'emplacement de l'antenne !

**Tout comme L'Union de la Sauvegarde du Rouergue, La Fondation du Patrimoine et l'Échansonnerie de la St Bourrou-Confrérie des Vignerons de Marcillac**, qui ont interrogés la préfecture sur le fait qu'« *en bordure de la falaise dominant ce vallon emblématique et ce point de vue d'attractivité pour l'image de notre vignoble* » une antenne puisse être posée. Ces organisations ajoutent qu'il ne faut pas succomber « *une fois de plus à la loi des profits alors que la commune investit pour la sauvegarde de son patrimoine (tour et église de Panat)* ».

**Nous, randonneurs et randonneuses, parapentistes et habitants et habitantes des communes alentours, ou venant de tout horizon et amoureux de ce Vallon de Bruéjouis** empli de vignes, de bois et de joie de vivre, déclarons tenir à la beauté de ce Causse ainsi qu'à la nature préservée. Cet hideux poteaux métallique situé à l'est du village viendrait défigurer le panorama du soleil levant sur le plateau du causse et ses parois rocheuses et ses rougiers. Depuis des décennies, les parapentistes décollent quasi quotidiennement à quelques dizaines de mètres de cet emplacement, et évoluent au gré des courants ascendants tout au long de cette ligne de crête, comme en témoignent ces photos prises il y a quelques jours. Un risque de collision avec l'antenne est plus que probable.



**Nous, parents des résidents de l'ESAT de Clairvaux** qui travaillent et certains résident sur place ; **nous, enfants des résidents de l'EHPAD du Val Fleuri à Clairvaux**, affirmons notre farouche détermination à protéger nos plus fragiles.

**Nous, parents d'élèves de la commune de Clairvaux**, refusons que nos 80 enfants soient exposés dans la zone principale recevant les ondes d'un des trois faisceaux de l'antenne. Ainsi, selon une étude du Dossier d'Information Mairie, l'école verrait augmenter son exposition de 15 millivolts à **320 (soit 0,32 V/m) derrière une vitre, et bien plus encore dans la cour de récréation**. Ceci dépasse de **62%** les préconisations du Conseil de l'Europe (200 millivolts, soit 0,2 V/m) cité comme référence par Monsieur le Maire le 17 avril 2023. Qui plus est, la Résolution de Salzbourg préconise **20 millivolts** afin d'éviter les effets biologiques néfastes.

En outre, l'Agence sanitaire française (ANSES) explique que « *l'exposition aux ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile, du Bluetooth et du Wifi peut « provoquer des modifications biologiques sur le corps » et reconnaît des « modifications de l'électroencéphalogramme chez l'adolescent » (4)*. L'ANSES recommande ainsi clairement et sans ambiguïté « *de dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans.* » (5)

Et alors même que Santé Publique France explique que les cancers du cerveau les plus graves ont été multipliés par 4 en 30 ans et considère que les facteurs explicatifs pourraient être « *une exposition intense et prolongée aux pesticides (agriculteurs) [et que] les dernières études épidémiologiques et les expérimentations animales seraient en faveur du rôle carcinogène des expositions aux champs électromagnétiques »(6)*, nous affirmons qu'il est malvenu d'ajouter une antenne. En outre, lorsque l'Anses avance « *un chiffre fondé sur les études scientifiques les plus récentes de l'ordre de 5%, soit un total – considérable – d'environ 3,3 millions de Français souffrant, sous une forme ou sous une autre et à des degrés variables, de sensibilité exacerbée aux ondes électromagnétiques » (7)*, nous trouvons étonnant que monsieur le maire, qui se revendique publiquement depuis des années comme électro-sensible, ne trouve aucun inconvénient à exposer tous les jours et en permanence des viticulteurs et viticultrices, des enfants et les habitants de la commune.

En conséquence de quoi, nous demandons :

- qu'une motion soit votée en Conseil municipal demandant au maire de prendre un Arrêté de refus quant à l'implantation de cette antenne
- que la mairie demande expressément à la préfecture et au ministère à être sortie du dispositif de « couverture ciblée », afin d'obtenir l'abrogation de l'arrêté classant la commune, tel que la commune de Riervescemont l'a effectué. Alors que nous ne sommes pas en « zone blanche », il s'agit d'une demande qui est d'autant plus légitime que le Directeur Général de la Fédération française des Télécoms, Michel Combot annonce en 2020 sur Public Sénat,

que : « si un maire décide demain de rester en zone blanche, c'est effectivement sa décision et des antennes-relais ne seront pas installées sur la commune » (8).

Que Bouygues Telecom se le tienne pour dit : ce projet ne se fera pas !

***Le collectif Bruéjouis-Clairvaux-Balsac pour la sobriété électromagnétique et la protection du patrimoine; Vivant, convivial, solidaire !***

contact : [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)

Site : <https://ccaves.org/blog/collectif-du-vallon/>

**Pour les habitant.es des communes de Clairvaux et Balsac, pour que vos noms soient ajoutés à la liste des signataires du courrier mentionné en introduction, merci d'écrire à [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)**

- (1) <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/courrier-a-la-mairie-antenne-avril-2023-versionboite-a-lettre-1.pdf>
- (2) <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/tract-antenne-relais30122022.pdf>
- (3) Voir les documentaires de France 3 et France 2 ici <https://ccaves.org/blog/livres-films-et-reportages/>
- (4) Communiqué Robin des Toits, 20 mars 2018
- (5) <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-des-enfants-aux-radiofréquences-pour-un-usage-moderé-et-encadré-des-technologies>
- (6) Le Monde, Electrosensibles : des symptômes réels..., 27 mars 2018
- (7) <https://www.phonegatealert.org/cancers-cerveau-glioblastomes-2018-sante-publique-france>
- (8) Émission Terra Terre « Ondes électromagnétiques, pour le meilleur et pour le pire ? » diffusée le 12 mai 2020 sur la chaîne Public Sénat

Voici plusieurs documentaires sur cette question.  
Merci de les diffuser le plus largement possible !

\* ***Agriculteurs sous tension*** de France 3

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Agriculteurs-sous-tension-FR3-2020.mp4>

\* ***5G, l'onde d'un doute*** de France 2, Envoyé Spécial

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Complement-denquete-5G-londe-dun-doute.mp4>

\* ***Ondes science et manigances***, d'Arte

<https://youtu.be/MXfXUokgAUo>